FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
CEMENT, MICROFINE

SECTION 1: IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:	**CEMENT, MICROFINE**
AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION:	Aucun
USAGE RECOMMANDÉ:	Ciment pour puits de pétrole
RESTRICTIONS D'UTILISATION:	Aucun connu
IDENTIFICATEUR DYU FOURNISSEUR:	**Di-Corp** **8750-53 Ave** **Edmonton, AB T6E 5G2** **780-440-4923**
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:	780-468-4064 (24hr)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION:

Corrosion cutanée / irritation cutanée - Catégorie 1
Lésions oculaires graves / irritation oculaire - Catégorie 1
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1
Cancérogénicité (inhalation) - Catégorie 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) (irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

SYMBOLE DE DANGER:

MENTION D'AVERTISSEMENT: DANGER

MENTION DE DANGER:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Peut provoquer une réaction cutanée allergique.
Peut provoquer le cancer s'il est inhalé.
Peut causer une irritation des voies respiratoires.

CONSEIL DE PRUDENCE:

PRÉVENTION

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières. Se laver mains, visage et peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

RÉPONSE

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tout les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

© Di-Corp 2025

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

STOCKAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

ÉLIMINATION

Éliminer le contenu / conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et / ou internationales.

AUTRES DANGERS: Aucun connu.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE CAS	CONCENTRATION
Ciment Portland	65997-15-1	40 - 50% (p/p)
Silicate d'aluminium	1335-30-4	50 – 60 % (p/p)
Polymère de sel de sodium de l'acide formaldéhyde-2-naphtalènesulfonique	36290-04-7	0,5 – 1,5% (p/p)
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	>0,1% (p/p)

** Composants de ciment typiques.*

SECTION 4: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU: Brosser rapidement et délicatement l'excès de produit chimique. Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau à l'eau courante pendant 15 minutes. Si une grande surface est exposée ou si l'irritation ou la brûlure persiste, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec de l'eau tiède doucement pendant au moins 30 minutes, ou jusqu'à ce que l'irritation cesse; tenir les paupières ouvertes pour assurer un rinçage complet. Une solution saline neutre peut être utilisée dès qu'elle est disponible. Obtenir des soins médicaux lorsque le rinçage est terminé et qu'aucune autre irritation n'est ressentie, ou des dommages permanents peuvent en résulter.

INGESTION: Ne pas faire vomir. Obtenir des soins médicaux immédiats. Si des soins médicaux immédiats ne sont pas disponibles rincer soigneusement la bouche avec de l'eau puis donner un verre d'eau suivi d'un verre de lait si disponible. En cas de vomissements spontanés, garder la tête en dessous des hanches pour éviter l'aspiration du vomi dans les poumons. Ne jamais rien faire avaler si le patient est inconscient, perd rapidement conscience ou convulse.

INHALATION: Déplacez-vous dans la zone exempte de poussière. Obtenir des soins médicaux immédiats. Si la victime ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire survient, fournir de la respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié.

SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS / QU'ILS SOIENT AIGUS OU RETARDÉS: Corrosif pour la peau, les yeux, le tractus gastro-intestinal et les voies respiratoires. L'exposition peut provoquer une réaction allergique. L'exposition à long terme par inhalation peut causer des dommages permanents. Ce produit contient de la silice cristalline, qui a été classée par le CIRC (Groupe I) comme cancérogène pour l'homme lorsqu'il est inhalé. L'inhalation de silice peut également provoquer un trouble pulmonaire chronique, la silicose.

© Di-Corp 2025

MENTION DE LA NÉCESSITE D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE IMMÉDIATE OU D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL:	Si exposé ou concerné obtenir des conseils médicaux et de l'attention.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS:	Utiliser un support approprié pour l'emballage et les matériaux environnants.
AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS:	Aucun connu
DANGERS SPÉCIFIQUES:	Aucun connu
PRODUITS LA COMBUSTION DE DANGEREUX:	Aucun
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS SPÉCIALES:	Appareil respiratoire autonome et vêtements résistant aux produits chimiques requis pour le personnel de lutte contre l'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Utilisez un équipement de sécurité approprié.

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Passer l'aspirateur, si possible, pour éviter de générer des poussières en suspension dans l'air. Recueillir le matériau non contaminé pour le reconditionner. Recueillir le matériau contaminé dans des conteneurs agréés pour son élimination. Rincer abondamment la zone contaminée à l'eau.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DE MANUTENTION

Porter un équipement de protection approprié. Garder le ciment en vrac et en sac au sec jusqu'à utilisation. Éviter de créer de la poussière. Éviter de respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter l'ingestion. Faire preuve de prudence et d'hygiène personnelle. En cas d'exposition quotidienne, utiliser de l'huile, de la vaseline, une crème à base de silicone, etc. pour protéger la peau exposée, en particulier le cou, le visage et les poignets. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

CONDITIONS DE SÉCURITÉ DE STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITIÉS

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des matières incompatibles. Éviter tout contact des contenants avec l'eau. Sécher tout le matériel avant utilisation. Rincer abondamment à l'eau une fois la manipulation terminée. Les emballages vides contiennent des résidus de matières dangereuses et doivent être manipulés comme s'ils étaient pleins.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

NOM CHIMIQUE	LIMITS D'EXPOSITION: (ACGIH VLS)
Ciment Portland.	10 mg / m^3 (poussière totale)
Silicate d'aluminium	Indisponible
Polymère de sel de sodium de l'acide formaldéhyde-2-naphtalènesulfonique	Indisponible
Silice cristalline, quartz	0,025mg/m^3

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE APPROPRIÉS:	À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Si les opérations de l'utilisateur génèrent de la poussière, utiliser une enceinte de traitement, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs sous les limites.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES:	Utiliser un respirateur à filtre de particules correctement ajusté et conforme à une norme approuvée si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
PROTECTION DE LA PEAU:	Gantelets en caoutchouc recommandés.
PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE:	Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. Ne portez pas de

	lentilles de contact.
AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION:	Des vêtements de protection requis pour empêcher le contact. Assurez-vous que la station de lavage des yeux et la douche d'urgence sont disponibles.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE:	Poudre grise
ODEUR:	Légère odeur
SEUIL OLFACTIF:	N'est pas applicable
pH:	9 - 10
POINT DE FUSION ET POINT DE CONGÉLATION:	N'est pas applicable
POINT INITIAL D'ÉBULITION ET DOMAINE D'ÉBULITION:	N'est pas applicable
POINT D'ÉCLAIR:	N'est pas applicable
TAUX D'ÉVAPORATION:	N'est pas applicable
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE ET GAZ):	N'est pas applicable
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIBILITÉ:	N'est pas applicable
TENSION DE VAPEUR:	N'est pas applicable
DENSITÉ DE VAPEUR:	N'est pas applicable
DENSITÉ RELATIVE:	2,87
SOLUBILITÉ:	<1,0% soluble dans l'eau
COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU:	N'est pas applicable
TEMPERÉTURE D'AUTO-INFLAMMATION:	N'est pas applicable
TEMPERÉTURE DE DECOMPOSION:	N'est pas applicable
VISCOSITÉ:	N'est pas applicable

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ:	Le ciment humide est alcalin et est incompatible avec les acides, les sels d'ammonium et l'aluminium métallique. Le ciment réagit avec l'eau pour former des silicates et de l'hydroxyde de calcium.
STABILITÉ CHIMIQUE:	Stable.
RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES:	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
CONDITIONS À ÉVITER:	Éviter la formation de poussière, les produits incompatibles ou l'humidité pendant des périodes prolongées.
MATÉRIAUX INCOMPATIBLES:	Acides, sels d'ammonium, aluminium, acide fluorhydrique, eau et oxydants.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:	La silice se dissout dans l'acide fluorhydrique produisant un gaz de tétrafluorure de silicium corrosif. Réagit avec l'eau pour former des silicates et de l'hydroxyde de calcium.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ PRODUIT:	Aucun produit ou composant information disponible.
CONTACT AVEC LE PEAU:	Peut causer une irritation, surtout si la peau est humide. Un contact prolongé ou répété peut causer des brûlures. Les effets peuvent être retardés de plusieurs heures. Peut produire des réactions allergiques chez certaines personnes. Un contact répété peut causer une dermatite avec rougeurs, démangeaisons, éruptions cutanées, desquamation et fissures.
CONTACT AVEC LES YEUX:	La poussière peut provoquer une irritation ou une inflammation immédiate ou retardée. Le contact avec de plus grandes quantités de poudre sèche ou des

	éclaboussures de ciment humide peut causer des effets allant de l'irritation modérée aux brûlures chimiques et à la cécité.
INGESTION:	Peut causer des brûlures ou une irritation de la muqueuse de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
INHALATION:	Peut causer une irritation ou des brûlures des voies respiratoires. Ce produit contient de la silice cristalline. L'exposition prolongée à la silice libre respirable peut causer la silicose, une maladie pulmonaire progressive, invalidante et parfois fatale. On a observé que l'exposition chronique par inhalation à du quartz de silice cristalline provoque des effets sur les ganglions lymphatiques, des effets sur les reins et des maladies auto-immunes. Le risque dépend de la durée et du niveau d'exposition.
CARCINOGÉNICITÉ:	Ce produit n'est pas répertorié comme cancérigène par NTP, OSHA ou CIRC. Contient de la silice cristalline qui, lorsqu'elle est inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite provenant de sources professionnelles, est cancérogène pour les humains: le CIRC a conclu que cette substance est cancérogène pour l'homme (groupe 1): ACGIH a classé ce produit comme cancérigène suspect pour l'homme (A2) : Le NTP a classé ce produit chimique comme carcinogène humain connu. Le risque dépend de la durée et du niveau d'exposition.
TERATOGENICITY:	Aucune information disponible.
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION:	Aucune information disponible.
MUTAGÉNICITÉ:	Il a été démontré que la silice cristalline provoque des effets mutagènes dans les cellules humaines in vitro.
TOXICITÉ CHRONIQUE:	Respirer de la poussière de silice peut ne pas causer de blessures ou de maladies visibles même si des dommages permanents aux poumons peuvent survenir. L'inhalation à long terme de silice cristalline peut causer la silicose; une maladie pulmonaire progressive, invalidante et parfois fatale. Les symptômes comprennent une toux, un essoufflement, une respiration sifflante, une maladie thoracique non spécifique et une diminution de la fonction pulmonaire. On a observé que l'exposition chronique par inhalation à du quartz de silice cristalline provoque des effets sur les ganglions lymphatiques, des effets sur les reins et des maladies auto-immunes.
EFFETS DES ORGANES CIBLES:	Lésion pulmonaire ; silicose et/ou cancer.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ECOTOXICITÉ:	En raison du pH élevé de ce produit, on s'attend à ce qu'il produise une écotoxicité importante en cas d'exposition à des concentrations élevées d'organismes aquatiques et de systèmes aquatiques.
PERSISTANCE ET DEGRADATION:	Non applicable aux matériaux inorganiques.
POTENTIEL DE BIOACCUMULATIVE:	Ne devrait pas se bioaccumuler.
MOBILITÉ DANS LE SOL:	Pas de données disponibles.
AITRES EFFETS NOCIFS:	Ce matériau est alcalin et s'il est rejeté dans l'eau, ou dans un sol humide, il provoquera une augmentation du pH.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales. Il incombe à l'utilisateur final de déterminer si le produit répond aux critères des déchets dangereux au moment de l'élimination. Les contenants vides, non nettoyés et purgés, contiennent des résidus de matières dangereuses et doivent être recyclés ou éliminés conformément à la réglementation locale.

© Di-Corp 2025

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG	Non réglementé
DOT	Non réglementé
IATA	Non réglementé
NUMERO ONU:	N'est pas applicable
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:	N'est pas applicable
CLASS DE DANGER:	N'est pas applicable
GROUPE D'EMBALLAGE:	N'est pas applicable
TERMS DE CODE MARITIME INTERNATIONAL:	N'est pas applicable
TRANSPORT EN VRAC:	N'est pas applicable
PRÉCAUTIONS SPÉCIALES:	N'est pas applicable

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS/LES:	Tous les ingrédients sont listés sur la DSL.
CLASS DE SIMDUT 1988:	D2A, E
TSCA:	Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inscription.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

DATE DE RÉVISION :	17 juin 2025
REMPLACE :	21 juin 2018
AVIS:	Les informations contenues dans ce document sont données de bonne foi, mais aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite.

© Di-Corp 2025